



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Comité technique ministériel du 23 septembre 2019

Présents : Monsieur Franck RIESTER, ministre de la Culture, Madame Lucie MUNIESA, Directrice de cabinet, Monsieur Simon Garcia, conseiller, Monsieur Hervé BARBARET, Secrétaire général, Monsieur Philippe BARBAT, Directeur général des patrimoines, Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale de la création artistique, Madame Ann-José ARLOT, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, Monsieur Paul DE SINETY, Délégué général à la langue française et aux langues de France, Monsieur Olivier HENRARD, Directeur général délégué du CNC, les représentants des directions générales d'administration centrale, les experts de l'administration ainsi que les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU et de la liste commune UNSA-CFTC, membres titulaires représentants du personnel.

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le lundi 23 septembre 2019. Un représentant de la CGT-Culture a été nommé secrétaire adjoint de séance.

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

- 1- Intervention de Franck RIESTER, ministre de la Culture, suivie d'échanges avec les représentants du personnel.
 - 2- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication (*pour avis*).
 - 3- Plans de formation du secrétariat général et des directions générales du ministère de la Culture au titre de l'année 2019 (*pour information*).
 - 4- Bilan de la formation ministérielle au titre de l'année 2017 (*pour information*).
 - 5- Bilan de la mise en œuvre du travail au sein du ministère de la culture (*pour information*).
 - 6- Bilan social du ministère de la Culture au titre de l'année 2017 (*pour information*).
 - 7- Présentation du plan de transformation ministériel (*pour information*).
 - 8- Approbation des procès-verbaux des précédents CTM.
 - 9- Tableau de suivi des précédents CTM.
 - 10- Questions diverses.
-

A la demande des représentants du personnel du CTM, le point 7 sur le plan de transformation ministériel est remonté en 1^{er} point de l'ordre du jour, et est examiné après l'intervention du ministre de la Culture.

1.- Intervention de Franck RIESTER, ministre de la Culture, suivie d'échanges avec les représentants du personnel

Le discours du ministre de la Culture est disponible sur sémaphore :

<https://semaphore.culture.gouv.fr/documents/11270/19812607/2019-09-23-InterventionFRI-CTM.pdf/555cf6d0-eec6-450e-842a-20828bff3202>

Le ministre intervient, à titre principal, sur le plan de transformation ministériel. Le ministre précise la démarche entreprise, le plan d'action mis en place et l'état d'avancement des chantiers en cours.

Le ministre évoque ensuite le projet de loi de finances pour 2020, dont il souligne le bilan positif notamment sur le plan de rattrapage indemnitaire, et la feuille de route pour l'application de la loi de transformation de la fonction publique.

Les représentants du personnel font part de nombreux sujets sur lesquels ils souhaiteraient connaître les positions et orientations du ministre. Sont notamment évoqués, parmi les points abordés, les modalités de concertations menées sur les différents chantiers PTM en cours. Les représentants du personnel demandent qu'un calendrier soit établi afin d'avoir une vision transversale de l'ensemble des réunions et des sujets traités.

Le ministre répond à l'ensemble des interrogations formulées par les représentants du personnel.

2.- Présentation du plan de transformation ministériel

Le ministre ayant présenté les principaux axes du plan de transformation ministériel, le secrétaire général du ministère propose de répondre aux questions des représentants du personnel. Les représentants du personnel échangent avec le secrétaire général, le directeur général du patrimoine et la directrice générale de la création artistique. Un point de situation est notamment effectué sur les lettres de missions et sur la politique muséale.

3.- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'entretien professionnel

Le secrétaire général présente l'économie générale du projet de texte soumis à l'avis de l'instance. Outre un toilettage de plusieurs articles devenus obsolètes, la réforme a pour objectif d'harmoniser le système de validation des entretiens professionnels pour permettre aux DRAC de fonctionner sur le même modèle que celui de l'administration centrale.

Les représentants du personnel expriment leur opposition ou leurs réserves à cette mesure qu'ils estiment être source de complexité et regrettent que le sujet n'ait pu leur être présenté avant le CTM.

Quelques coquilles ont été signalées sur la rédaction du projet de texte, notamment sur le terme « valeur professionnelle », l'administration en a tenu compte.

Le projet de d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'entretien professionnel est soumis au vote :

- Contre : CGT-Culture (6 voix), CFDT-Culture (2 voix) et UNSA-CFTC (1 voix)
- Abstention : SUD-Culture Solidaires (3 voix) et SNAC-FSU (1 voix)

L'avis rendu est défavorable.

4.- Plans de formation du secrétariat général et des directions générales du ministère de la Culture au titre de l'année 2019

L'administration présente le plan de formation 2019 de l'administration centrale composé des plans du secrétariat général, de la direction générale du patrimoine, de la direction générale de la création artistique et de la direction générale des médias et des industries culturelles. Il est fait état des crédits alloués au SG et à chaque direction générale et du nombre de stagiaires prévu pour l'année 2019.

Les représentants du personnel expriment des demandes sur la mise en place d'un certain nombre de formations notamment dans le domaine des langues étrangères et des risques incendies. Ils soulignent également l'arrivée, à très court terme, de la fin de la circulaire ministérielle 2017-2019 et interrogent l'administration sur le calendrier de travail prévu pour la circulaire 2020-2022.

L'administration indique qu'une note de cadrage sera faite pour l'année 2020 mais qu'il est nécessaire d'attendre la circulaire interministérielle de la DGAFP, qui ne paraîtra qu'en 2020 pour établir la stratégie pluriannuelle du ministère.

5.- Bilan de la formation ministérielle au titre de l'année 2017

L'administration présente la méthodologie retenue et souligne le taux élevé des retours apportés par les structures sollicitées qui, pour le bilan 2017, s'élève à 89 %. L'administration fait part d'une évolution notable de l'activité de formation, notamment des demandes de formation individuelle, et d'un renforcement des actions menées vers les agents des sites les plus éloignées.

Les représentants du personnel soulignent la qualité du bilan effectué. Ils notent toutefois que certaines données sont à nuancer. Des questions sont posées sur l'offre de formation à destination des départements d'Outre-mer. L'administration répond qu'une étude sera à mener sur les DOM.

6.- Bilan de la mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de la Culture

L'administration présente la méthode retenue et fait état des principaux axes du bilan effectué en 2018. Il est précisé que sur les 236 agents questionnés seuls 171 d'entre eux ont répondu. Dans l'ensemble le bilan est plutôt positif, tant du côté des agents que des employeurs. Des axes d'amélioration ont cependant pu être identifiés notamment sur les aspects techniques et matériels, la procédure mise en place pour le traitement des demandes, ou l'intégration du télétravail dans l'organisation collective de travail.

Les représentants du personnel estiment que l'acculturation du télétravail n'est pas totalement acquise notamment du côté des encadrants. Le secrétaire général insiste sur l'importance qu'il accorde au télétravail et s'engage à poursuivre les démarches déjà entreprises pour sensibiliser davantage les managers. L'administration ajoute qu'une réflexion est en cours sur la mise en place d'une campagne annuelle afin d'inciter les agents à effectuer leur demande sur une période précise et sensibiliser en même temps les encadrants.

Les représentants du personnel font ensuite état d'un manque de données notamment sur les refus des demandes ou sur le profil des télétravailleurs (données genrées, filière professionnelle...). L'administration précise que l'enquête sera complétée d'un certain nombre d'items afin d'affiner le bilan sur ces points.

Les représentants du personnel demandent à ce qu'un point leur soit fait sur l'état d'avancement de certains sujets : information des agents sur les procédures de recours, indication sur les avis de vacances de poste de la possibilité de télétravailler, liste des référents télétravail. L'administration indique que l'onglet télétravail sur Semaphore va être très prochainement actualisé et que les travaux vont être relancés sur les deux autres sujets.

7.- Bilan social du ministère de la Culture au titre de l'année 2017

L'administration expose les grandes lignes du bilan social 2017. Elle indique que des évolutions ont été apportées notamment sur les données genrées et l'ajout de données sur le télétravail. Elle rappelle que l'objectif est d'avoir un document dynamique que l'on puisse exploiter.

Les représentants du personnel tirent de ce bilan plusieurs constats notamment sur la féminisation de certains corps ou certaines filières.

Quelques coquilles sont mentionnées. L'administration en a pris note et indique qu'elle les corrigera.

Les représentants du personnel font également état d'un certain nombre de données manquantes sur les agents contractuels gérés en titre 3, sur des sujets relevant de l'action sociale (comités médicaux, accidents du travail, prestations sociales) et sur les crédits d'allocation chômage. Certains représentants du personnel réitèrent leur demande sur l'ajout, en annexe, d'une étude sur les emplois externalisés.

8.- Approbation des procès-verbaux des précédents CTM

Trois procès-verbaux sont présentés pour avis :

- PV du CTM du 22 novembre 2018,
- PV du CTM du 15 février 2019,
- PV du CTM du 1^{er} mars 2019.

Les 3 procès-verbaux ont chacun fait l'objet d'une vote unanime favorable des représentants du personnel

9.- Tableau de suivi des précédents CTM

Les représentants du personnel ont souhaité qu'un point soit plus précisément effectué sur le décret portant modification du statut des professeurs des écoles nationales supérieures d'art, la 3^{ème} vague du Sauvadet, les modalités des élections des représentants des membres des conseils d'administration.

Certains points seront retirés du suivi car ils ne sont plus d'actualité.

10.- Questions diverses

Le secrétaire général indique que 4 questions diverses ont été déposées par la CGT-Culture. Ces dernières portent sur les nominations et le renouvellement de certains dirigeants d'établissements publics ; la prise en charge des frais médicaux en cas de maladies professionnelles ou accidents de service ; l'avenir du CDMC, du MNL et de la MFA ; la situation des agents titularisés dans le cadre du plan Sauvadet du musée du Quai-Branly-Jacques Chirac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.